



## INVESTIR POUR LEUR AVENIR

Le fonds Saint Patern soutient les projets immobiliers, éducatifs et sociaux des établissements de l'Enseignement Catholique du Morbihan en mutualisant la générosité publique de façon efficace et fiable.

Ce fonds de dotation accueille les soutiens financiers des personnes et des entreprises attentives à l'éducation des jeunes du département et aux besoins immobiliers du territoire.

**66%**  
POUR LES  
PARTICULIERS

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur le revenu (IRPP) à hauteur de **66 % du montant de votre don**, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. Article 200 du CGI.

**60%**  
POUR LES  
ENTREPRISES

Vous pouvez bénéficier d'une réduction de l'impôt sur les sociétés (IS) de **60% du montant total des dons** effectués au cours d'un exercice fiscal, dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires.

**DONNEZ À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANCE,  
DE VOS ENFANTS OU DE VOS PETITS-ENFANTS**



### BULLETIN DE SOUTIEN AU FONDS SAINT PATERN

Coupon à retourner avec votre participation à :

Fonds Saint Patern - DDEC56 - CS 72196 - 56005 VANNES Cedex

Madame  Monsieur

Prénom\* :

Nom\* :

Adresse\* :

Code postal\* :

Ville\* :

Email\* :

J'effectue un don de ..... €

En espèces

Par chèque,  
à l'ordre du **Fonds Saint Patern**

Je souhaite affecter mon don à une école en particulier :

Nom de l'école\*\* :

Ville de l'école\*\* :



*Un reçu fiscal vous sera adressé pour la réduction d'impôts, quelque soit votre mode de paiement.*

\* Champ obligatoire

\*\* Obligatoire si vous souhaitez soutenir une école en particulier